

de s'interroger sur les conséquences du fait que le gouvernement des États-Unis croit effectivement à l'existence de ces menaces, et qu'il poursuit la mise en œuvre de mesures qu'il juge essentielles. Le Canada ne risque-t-il pas de subir des pressions, de la part de Washington, pour qu'il ajuste ses politiques de sécurité de manière à compléter et renforcer celles en vigueur de l'autre côté de la frontière? Si tel est le cas, quelle pourrait être la nature des demandes formulées par les États-Unis? Et comment devrait-on réagir? Il s'agit d'une possibilité bien réelle puisque, tant aux États-Unis qu'au Canada, on évoque de plus en plus fréquemment la possibilité de constituer un « périmètre de sécurité » à l'échelle nord-américaine.

C'est avec de telles préoccupations à l'esprit que nous avons organisé, le 25 mai 2001, une table ronde sur le thème *Périmètre de sécurité et "Homeland Defense"*. Elle réunissait 31 participants d'horizons divers, comme l'indique la liste jointe en annexe II. Ce séminaire visait deux objectifs. Le premier était d'échanger de l'information et, surtout, de stimuler un débat parmi les chercheurs et la société civile canadienne. Même si l'on a pu observer, au cours de la dernière années, l'émergence d'une réflexion de fond et d'un débat sur le projet américain de bouclier antimissile, les autres programmes liés au *Homeland Defense*, et leurs conséquences possibles, demeurent encore peu connus de ce côté-ci de la frontière. Le second objectif était d'entamer une réflexion sur les avenues qui s'offrent au gouvernement canadien en cette matière.

Quatre dimensions du sujet ont été abordés: 1. La définition du concept; 2. La défense antimissile; 3. La gestion des frontières et; 4. La protection des infrastructures essentielles. Chacun de ces thèmes a fait l'objet de deux présentations suivies d'une discussion plénière. Les commentaires et échanges ont été notés par trois rapporteurs. À l'exception des présentations formelles (voir le programme reproduit en annexe II), les commentaires émis au cours des discussion plénière ne sont pas nommément attribués à leur auteur.

Ce rapport est une synthèse des échanges tenues lors de la table ronde. En aucun cas, cependant, je ne prétends rapporter, mots pour mots, ce qui s'y est dit. Pour des raisons de clarté et de concision, je me suis surtout attaché à rendre la substance des interventions. Je demeure donc seul responsable du contenu de ce rapport.

I. À LA RECHERCHE D'UN CONCEPT : LES MULTIPLES INTERPRÉTATIONS DE LA NOTION DE *HOMELAND DEFENSE*

La définition du terme *Homeland Defense* ne fait pas consensus, chaque auteur ou intervenant lui donnant le sens qui lui convient. Certains préfèrent même utiliser le terme *Homeland Security*, pour en souligner les dimensions non militaires. Le premier atelier a donc été consacré à l'examen des interprétations que l'on fait de ce concept.

a. Présentations

L'exposé de David Haglund visait à resituer le concept de *Homeland Defense* dans un perspective historique, notamment pour dissiper l'idée reçue selon laquelle il s'agit d'une idée nouvelle. En fait, la « défense de la patrie » a toujours été présente dans l'ordre des priorités de sécurité des États-Unis. Plusieurs auteurs associent toutefois ce concept à celui d'*isolationnisme*, ce qui constitue également une erreur. L'isolationnisme a un sens historique bien précis et